



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 19 février 2019, le Règlement autorisant la refonte des systèmes financiers de la Ville notamment en procédant à l'analyse des besoins, à la programmation, à l'implantation de la solution et à la planification du projet à réaliser et décrétant un emprunt à cette fin de 3 500 000,00 \$ (2019, chapitre 23) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 11, 12, 13, 14 et 15 mars 2019 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 5 juin 2019;
- le 4 juin 2019, le Règlement accordant une subvention à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières » (2019, chapitre 75).

Ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 12 juin 2019.

M^e Yolaine Tremblay, greffière